

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 2 octobre 2009  
(convocation du 21 septembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h	Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. LOTHAIRE Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15	M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques	M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h	M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYREMathieu jusqu'à 10 h 40
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40	Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20	

## **EXCUSES :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marché 05122U : fourniture de panneaux de signalisation permanente et temporaire**

**Marchés 07117R, 08097R, 09162R : fourniture de matériel de signalisation de direction**

**Marché 09128R : fourniture de matériel de signalisation verticale de police**  
 **avenant de transfert N°1- autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la Société des Signalisations, par sigle SDS, après trois procédures formalisées d'appel d'offres, les marchés de fournitures suivants :

- Marché 05122U – fourniture de panneaux de signalisation permanente et temporaire. Ce marché a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 27 juin 2005, date de sa notification, et pour un montant minimum de 2 500 000,00 € HT et un maximum de 10 000 000,00 € HT. (Ce marché est donc terminé depuis le 26 juin 2009, toutefois, il reste depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009 jusqu'à ce jour quelques factures à recevoir sous entête LACROIX SIGNALISATION).

- Marché 09128R – Fourniture de matériel de signalisation verticale de police. Ce marché, notifié le 12 mars 2009, a été conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois pour un montant annuel compris entre un minimum de 800 000,00 € HT et un maximum de 3 200 000,00 € HT à compter du 27 juin 2009 .

- Marchés 07117R, (reconduits sous les n°08097R et 09162R) – Fourniture de matériel de signalisation de direction. Ce marché, notifié le 11 juin 2007 a été conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois pour un montant annuel compris entre un minimum de 600 000,00 € HT et un maximum de 2 400 000,00 € HT.

Par courriers en date des 19 mai et 5 juin 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux est informée par la dite société que, dans le cadre d'une réorganisation interne, la SOCIETE DES SIGNALISATIONS par sigle SDS, a donné en location gérance une partie de son fonds de commerce, relative à l'activité de fabrication et vente de panneaux de signalisation routière, à la Société LACROIX SIGNALISATION. Cette location-gérance a été consentie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 (gérance renouvelable par tacite reconduction).

Depuis le 3 décembre 2008, la société SDS est devenue une filiale (à 100 % ) de Lacroix Signalisation. Cette situation est mentionnée dans l'offre de la société SDS du 8 décembre 2008, qui est devenue le marché 09128 R.

Dans le mémoire technique de ce marché, la société SDS fournissait déjà des produits homologués au nom de Lacroix Signalisation, sa société mère.

La société SDS cède à Lacroix Signalisation à compter du 30 septembre 2009 sa branche autonome d'activité de fabrication et de vente de panneaux de signalisation routière, qui concerne les trois marchés en cours conclus avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

A compter de cette date, la société SDS met fin à cette situation de location gérance.

Cette opération de restructuration traduit une stratégie de réorganisation interne. En effet, cette réorganisation ne remet aucunement en cause l'exécution des marchés concernés dans la mesure où le personnel, les matériels et les moyens sont conservés au sein de la nouvelle structure.

Après vérification des pièces justificatives, la société LACROIX SIGNALISATION apporte les mêmes capacités techniques et administratives pour réaliser les prestations prévues aux marchés concernés. Il y a lieu de conclure un avenant n° 1 pour transférer les marchés 05122U, 09128R et 09162R de la SOCIETE DES SIGNALISATIONS par sigle SDS, à la société LACROIX SIGNALISATION.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pièces justificatives sont consultables par les élus communautaires à la direction Centrale des Achats et Marchés - immeuble le Guyenne – 6 °étage - à Bordeaux.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- entériner le projet d'avenant et autoriser Monsieur le Président :
  - . à signer cet avenant,
  - . à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>19 OCTOBRE 2009</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009</b></p>
--

M. ALAIN DAVID

